

on a cru que le Comité était en état de continuer l'étude du bill 195, article par article."

M. GILLIS : Vous avez lu une lettre dans laquelle le Congrès canadien du travail exprime le désir de revenir témoigner. Or, M. Smith propose qu'après avoir invité ces messieurs à venir ici, nous ne leur accordions pas l'occasion de comparaître. A mon avis, cette proposition n'a pas de sens.

M. SMITH : De venir en personne.

M. GILLIS : Ils ont déjà un projet de bill ici.

M. SMITH : Pourquoi veulent-ils encore se faire entendre ?

M. GILLIS : Pour présenter des arguments. Vous ne comprendrez peut-être pas cela. Il faudra peut-être que l'un de leurs représentants vienne ici expliquer certaines choses. Or, vous présentez une proposition pour les empêcher de se présenter.

L'hon. M. MITCHELL : Mon bon ami, M. Gillis, a dit que nous ne voulons permettre à personne de venir ici expliquer quelque chose. Je ne parle pas en particulier des relations ouvrières, mais j'ai reçu des mémoires de l'Association des manufacturiers canadiens, et aussi de Chambres canadiennes du commerce et d'organismes d'employeurs où l'on disait : "Examinons cette affaire, les yeux ouverts". Voulez-vous remettre toute cette question à l'étude, cette année ? Si vous prenez beaucoup de temps, vous n'aurez pas de bill. Je crois que je devais vous dire ces choses.

M. GILLIS : Ce que je tenais à dire, c'est que le ministre est ici pour expliquer le bill du Gouvernement.

M. CROLL : Puis-je dire que dans le rapport adopté en premier lieu, notre intention était de ne pas entendre tous les exposés. Nous croyions que nous pouvions nous en dispenser. Mais en même temps nous avons cru que nous devions offrir à ces personnes une occasion de venir ici, si elles ont quelque chose de nouveau à ajouter à leurs exposés antérieurs, quelque chose qui a pu surgir dans le cours d'une année. Or, ici, nous avons le cas de l'une des plus grandes organisations ouvrières. L'Association des manufacturiers canadiens, si je comprends bien, a envoyé un mémoire et dit qu'elle n'a rien à ajouter. Ce mémoire sera probablement consigné aux procès-verbaux. On a pu apporter des modifications depuis l'an dernier, et peut-être que non, mais il est sûr que le C.C.T. croit avoir des observations supplémentaires à formuler, et je crois que nous pourrions très bien réserver, disons la journée de vendredi, pour entendre toutes les observations que différents groupements sentent le besoin de faire, mais en fixant une limite de temps. Accordons-leur une heure ou une demi-heure ou à peu près, et nous aurons vidé toute la question vendredi, sans leur avoir fermé la porte, et nous ne leur aurons pas donné de sujet de se plaindre. Je crois que c'est la meilleure manière d'agir, plutôt que de refuser à un organisme le droit de se faire entendre ici. Autrement, nous pouvons nous buter constamment à des objections. D'autres diront qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre. Il y a peut-être des choses qui leur répugnent. En fixant une limite de temps vendredi, nous aurons surmonté cet obstacle et nous pourrions commencer l'étude du bill lundi ou mardi matin.

M. McIVOR : Monsieur le président, le Comité va, je crois, siéger mardi et jeudi ; devra-t-il aussi siéger vendredi ? Je crois que si vous ouvrez la porte et permettez aux organismes qui ont du nouveau à ajouter de présenter leurs vues, on ne doit empêcher personne de le faire. Tout le monde doit être traité de la même façon.

Le PRÉSIDENT : Dans l'unique but de dissiper tout malentendu, après les remarques de M. Gillis, je citerai encore une fois le dernier paragraphe de l'invitation que nous avons envoyée aux associations ouvrières et patronales.

Si vous croyez que des observations supplémentaires pourraient aider les membres dans l'étude de points que vous n'avez pas déjà soulevés, je vous saurais gré de bien vouloir les communiquer au soussigné, qui verra à les soumettre en temps et lieu à l'attention du Comité.